ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Paris, le jeudi 17 mars 2022

PROCÈS-VERBAL

UNION ARTISTIQUE ET INTELLECTUELLE DES CHEMINOTS FRANCAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PARIS LE JEUDI 17 MARS 2022

Présents :

BAYARD Nathalie	secrétaire
BOCCARA Émilienne	
BONOMI Kay	
GAZENGEL Marie-Antoinette	vérificatrice aux comptes
GONDO Jean-Jacques	président
GUENARD AIT-ALI Ghenima	vice-présidente
GUILLAUME Catherine	
JOLIOT Florence	
LE BRIS Françoise	trésorière
LEGEARD Andrée	
PERRAULT Chantal	
SABATIER Françoise	
WALLERAND Georges	vice-président et représentant le comité UAICF NORD

Excusés :

OLCZAK Bernard
PETITDEMENGE Catherine

Absents :

BALBOA Yolanda
MAWAS Olivier
SANTINI (cours enfants)
COHEN-SEAT (cours enfants)

Jean-Jacques Gondo, Président de l'AACFF, remercie l'ensemble des participants de s'être déplacé pour cette réunion annuelle et présente les excuses de Catherine Petitdemenge, Bernard Olczak, du secrétaire du CASI SNCF de Paris-Nord et de Pierre Miguel, Président du comité UAICF Nord, remplacé par Georges Wallerand, Secrétaire du comité UAICF Nord et Vice-Président de l'AACFF.

Georges Wallerand, au nom du comité Nord, tient à remercier l'AACFF pour l'activité soutenue dont elle a fait preuve notamment pendant la pandémie.

L'exposition virtuelle de 2021 a été un véritable succès et a donné naissance au 1er salon virtuel de l'image, organisé par le comité Nord et regroupant peinture et photo avec une dimension internationale.

Il note avec satisfaction qu'une grande majorité d'adhérents est présents à cette AG. Enfin, il est chargé de remettre deux distinctions UAICF en remerciement de l'investissement dont fait preuve 2 adhérents :

- **diplôme UAICF pour Ghenima** : entrée en 1998 à l'UAICF, Ghenima s'implique dans la vie associative. Elle anime avec Georges les cours enfants depuis sa création en 2015 et participe aux différentes manifestations. Ghenima est toujours présente pour aider et rendre service pour tout ce qui facilite la vie quotidienne à l'atelier comme les achats des produits d'entretien, petits gâteaux et boissons…

- **médaille de bronze pour Françoise** : rentrée en 1960, Françoise s'implique également dans la vie associative en animant l'atelier peinture à l'huile et acrylique depuis le début en 2014. Elle est toujours présente pour participer aux différentes manifestations et assure la trésorerie depuis de nombreuses années.

Il félicite les deux récipiendaires et tient enfin à remercier l'AACFF pour l'invitation à cette AG qui sera, il en est certain, fructueuse.

Le dossier d'assemblée générale a été transmis par courriel à l'ensemble des adhérents le 14 février dernier ; il figure également sur le site internet de l'association.

Aucune question n'a été reçu par mail concernant les différents éléments du dossier.

L'ordre du jour est donc abordé.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2021

Aucune remarque n'est parvenue concernant ce PV. Il a été transmis aux adhérents, au comité UAICF Nord, au CER SNCF de Paris-Nord ; il est également sur le site Internet de l'AACFF.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral 2021

Le rapport moral a été transmis avec la convocation et mis en ligne sur le site internet de l'association. N. Bayard n'apporte aucun commentaire complémentaire.

Pourcentage de 83 % de cheminot et 1 7% extérieurs /

- 3 cheminots actifs (4 en 2020 soit - 1)
- 9 cheminots retraités (11 en 2020 soit - 2)
- 7 ayants droit (8 en 2020 soit -1)

- 4 extérieurs (8 en 2020 soit - 4)
- Soit un total de 23 adhérents dont 2 adhésions enfants

Les membres du bureau et les animateurs sont bénévoles et n'ont pas plus de temps que les autres adhérents, mais, ils essayent de contribuer au bon fonctionnement de l'association en y consacrant beaucoup de temps et d'énergie.

Aussi, comme il est rappelé dans le rapport moral si un adhérent a un projet, il devra le présenter au bureau et après accord, ce sera à cette personne de le mener à bien.

Une association comme la nôtre ne fonctionne que grâce à l'implication de tous et être présent à l'AG en fait aussi partie.

Le rapport moral (annexe 1) soumis aux votes est adopté à l'unanimité.

3. Finances

a) rapport financier 2021 et rapport des vérificateurs aux comptes

Le rapport financier avec l'ensemble des comptes a été communiqué à l'ensemble des adhérents avec le dossier et mis en ligne sur le site. Les comptes (annexe 2) ont été examinés au siège de l'association et le rapport de la vérificatrice aux comptes est également joint à ce procès-verbal (annexe 3).

F. Le Bris souligne le caractère déficitaire du résultat de l'exercice (- 1 100,27 €). Elle a noté une augmentation substantielle des frais bancaires d'environ 60 € au total. Elle doit rencontrer prochainement la BNP et demandera les tarifs prévus par cette banque pour les associations ; elle fera également des devis pour les banques en ligne. N. Bayard reste très réservée sur les banques en ligne et souligne qu'il faut s'adresser à des banques ayant pignon sur rue pour éviter toutes dérives.

L'avoir en fin d'exercice est de 6 190,05 € malgré le déficit :

- compte bancaire : 1 502,20 €
- livret A : 4 630,96 €
- caisse : 56,89 €

Le rapport financier et le rapport de la vérificatrice aux comptes sont adoptés à l'unanimité.

b) budget 2022

Le budget, joint au dossier, est modifié pour ce qui concerne le poste « abonnement » estimé à environ 120 €.

Le poste « manifestations » est également modifié car l'AACFF participera à plusieurs manifestations qui nécessiteront hébergement, prise en charge des repas et location de voiture : estimation à 600 €.

Le résultat budgétaire pour 2022 présente un déficit de 953,50 € qui sera couvert par un appel aux réserves de l'association (pour mémoire, montant du livret : 4 630 € au 31.12.21).

Le but de l'association est de développer ses activités et de recruter des adhérents, notamment chez les cheminots ; pour ce faire, il faut donc qu'elle ait des projets qu'il faudra bien sûr financer, d'où ce nécessaire appel à réserves.

Les cours restent gratuits en 2022. En 2023, l'AACFF reprendra les tarifs de cours habituellement pratiqués dans l'association, soit 20 € pour le 1er cours et 10 € les cours suivants. Pour les enfants, les cours et cotisations seront fixés à 40 € pour les cheminots et 50 € pour les extérieurs, soit 20 € le cours.

Le budget modifié, soumis aux votes, est adopté à l'unanimité ; il figure à l'annexe 4 de ce PV.

c) détermination de la cotisation de l'AACFF pour 2023

Compte tenu de la bonne santé financière de l'association, il est décidé de maintenir la cotisation pour 2023 à :

- 20 € pour les cheminots
- 30 € pour les extérieurs

A noter qu'en 2022, 1,50 € est reversé à l'UAICF.

d) désignation d'un vérificateur aux comptes pour 2022

Marie-Antoinette Gazengel se représente à ce poste : elle est élue à l'unanimité.

Pour le second vérificateur aux comptes qui doit être désigné par le CASI SNCF de Paris-Nord, un courrier avait été envoyé au CE après notre AG de novembre 2015 puis chaque année lors de l'invitation du responsable des activités sociales sans aucune réponse à ce sujet.

4. Activités de l'association

a) locaux

Pour des raisons de sécurité, suite notamment au cambriolage dans le bâtiment, le CASI SNCF a dû changer l'ensemble des serrures et les clés sont désormais numérotées. La mise à disposition des clés a été restreinte. Seuls les animateurs ou les responsables de l'association peuvent disposer d'une clé.

L'accès aux locaux doit se faire en présence d'un responsable de l'AACFF ou d'un animateur.

Les adhérents doivent posséder sur eux leur carte d'adhérent à jour de leur cotisation et s'inscrire auprès du gardien dès leur arrivée au 44 rue Louis Blanc et se désinscrire en partant.

En cas de problème dans l'atelier, l'adhérent doit prévenir un responsable ou envoyer un courriel pour éviter toutes interventions inappropriées.

Pour ce qui concerne les toilettes, un mail a été envoyé au CASI SNCF pour leur signer l'état d'insalubrité des toilettes et le fait qu'il n'y ait aucun savon, ni papier toilette. Le CASI a accusé réception et suit l'affaire.

Pour ce qui est relatif aux cours, les horaires sont les suivants :

• mardi : cours d'aquarelle animée par Marinette de 14 h 30 à 16 h 30 ;
• mercredi : cours de peinture enfant de 6 à 15 ans de 14 h 00 à 16 h 00, animé par Georges et Ghenima et cours de dessin adultes de 17 h 30 à 19 h 00 animé par Jean-Jacques ;
• jeudi : cours de peinture à l'huile animée par Françoise de 14 h à 17 h voire 19 h s'il y a des inscrits pour le soir ;
• cours de peinture à l'aérographe animé par Jean-Jacques à définir selon les disponibilités des inscrits et de l'animateur ;
• samedi : cours de pastel animé par Catherine

Les adhérents qui s'inscrivent aux cours s'engagent à y participer tout le long de l'année. Ainsi, en cas d'absence, l'adhérent s'engage à prévenir le plus tôt possible l'animateur par SMS ou par téléphone.

Enfin, l'AACFF ayant dépassé son quota d'extérieurs SNCF, les adhérents extérieurs qui souhaitent s'inscrire seront mis sur liste d'attente.

b) manifestations 2021-2022 et perspectives 2023

En **2021**, l'AACFF a organisé le 2e salon virtuel en invitant l'ensemble des associations d'arts graphiques et plastiques de l'UAICF :

- 31 artistes de toute la France
- 92 œuvres
- près de 751 visiteurs
- et plus d'une centaine de votants pour le prix du public

Cette exposition virtuelle, initiée par l'AACFF, a donné naissance au 1er salon virtuel de l'image organisée par le comité UAICF Nord. Ce salon de l'image ferroviaire a eu lieu du 25 octobre au 5 décembre et regroupait la photographie et les arts graphiques. L'ensemble des adhérents de l'UAICF de ces disciplines pouvait y participer ainsi que ceux de la FISAIC (international).

Participation : 110 photos et 47 peintures ont été exposées avec près de 823 visiteurs.

2022 projets :

- **Fête de l'enfance à Mitry-Mory le samedi 28 mai** organisé par le CASI SNCF de Paris-Nord : il s'agit du week-end de l'ascension. Les adhérents intéressés peuvent faire parvenir leur candidature à l'AACFF ;

- **Participation de l'AACFF à Longueau pour le « Salon Arts et passion » le samedi 2 et dimanche 3 avril :** démonstration, flyers… 6 participants sont intéressés : Georges (acrylique), Jean-Jacques (aérographe), Françoise (huile), Nathalie (dessin), Ghenima (aquarelle) et Catherine (pastel). Une voiture sera louée à cette occasion et Nathalie se chargera de réserver des chambres d'hôtel ;
- **3e salon virtuel** sur le thème : « Peindre à partir d'une photo » en partenariat avec le ciné-photo-club de Paris-Nord. Il s'agit de faire aboutir le projet de Françoise et Catherine de réaliser des œuvres sur une photo prise par le photo-club de Paris-Nord. Les responsables seront contactés à cette occasion ;
- **sortie peinture et dessin en plein air ;**
- **conférence et visite guidée sur la peinture ;**
- cours de dessin sur la création d'une **bande dessinée**.

L'exposition nationale de l'UAICF aura lieu sur deux jours seulement dans les locaux de l'UAICL les 28 et 29 avril. La sélection des toiles se fait lors d'une exposition régionale mais le comité Nord n'ayant pas de délégués au national, rien n'a pu être organisé. Si un adhérent cheminot est candidat pour devenir délégué à la commission technique régional et national, il doit se faire connaître à l'AACFF.

En **2023,** Nathalie recherchera une salle dans Paris et demandera des devis pour organiser une exposition ; elle contactera également le responsable de la salle Maurice Ravel. Des conférences et sorties sont également prévues et l'AACFF aura le recul par rapport à 2022.

c) communication

Le **site AACFF** (http://aacff.uaicf.asso.fr/) est mis régulièrement à jour avec toutes les informations sur nos activités (horaires, tarifs, inscriptions à télécharger, etc.) : on y trouve également les documents administratifs…

Jean-Jacques rappelle que les adhérents peuvent envoyer jusqu'à 10 photos de leurs tableaux ou dessins pour mettre sur le site. Il suffit d'envoyer les photos par mail ou SMS. Toutes les explications sont sur le site à la page « Galerie ».

L'AACFF dispose d'une page **Facebook** (Aacff Atelier de Peinture) plutôt factuelle. Nathalie la met à jour et demande à ce que les adhérents qui dispose d'un compte Facebook devienne « amis » et likent régulièrement les posts.

Ensuite, les salons virtuels sont réalisés par Nathalie via **Wixsite** (https://aacffuaicf.wixsite.com/exposition).

L'Écho du Nord est réalisé par Georges Wallerand, chargé de la communication au comité Nord : journal de 20 pages distribué dans les associations, également à lire ou télécharger sur le site du comité Nord (lien avec le site AACFF). Pour alimenter ce journal, il faut de la matière, aussi s'il y a des volontaires pour réaliser des articles avec photos de nos manifestations ou sur une exposition extérieure qu'ils ont été voir, ils seront les bienvenus.

Arts sur Rail a été créé en octobre 2015 pour accroitre notre communication. Son but est de relater les activités ou un moment fort de notre association. Le dernier date de février 2018 avec un article sur les cours enfants par Ghenima. Pour 2022, cet « Arts sur Rail » va être relancé :

- en juin avec un article sur l'aquarelle par Marinette (deadline : mi mai),
- en septembre avec un article pour relancer les cours enfants par Ghenima (deadline : mi août),
- en décembre, Françoise nous parlera d'un peintre (deadline : 15 novembre).

Toujours dans la communication, des réunions de bureau ont été mises en place depuis début 2015 ; cela permet de faire le point sur les activités de notre association et de voir ensemble les problèmes en cours ou qui pourraient venir dans l'année. Actuellement, 3 réunions de bureau prévu par an.

La communication est l'affaire de tous et ne pas hésiter à faire de la promotion de nos activités auprès de ses connaissances cheminotes.

5. Élection du bureau :

Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Nom	Responsabilité	Candidature	Résultats
Jean-Jacques Gondo	Président	se représente	Unanimité
Ghenima Aït-Ali Guénard	Vice-présidente	se représente	Unanimité
Georges Wallerand	Vice-président	se représente	Unanimité
Françoise Le Bris	Trésorière	se représente	Unanimité
Nathalie Bayard	Secrétaire	se représente	Unanimité

6. Questions diverses

Aucune question n'est parvenue à l'association.

La séance est levée à 16 h 01.

Le Président

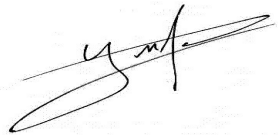

Jean-Jacques Gondo

La Secrétaire

Nathalie Bayard

2 - RAPPORT MORAL

NATHALIE BAYARD

SECRÉTAIRE

Tout d'abord les statistiques : l'AACFF a perdu 8 adhérents, 4 chez les cheminots et 4 chez les extérieurs, renforçant paradoxalement le % cheminots/extérieurs : de 74 % en 2020, il est passé à 83 % en 2021. Nous avons pu tout de même recruter deux nouveaux adhérents dans la population cheminote.

Malgré la situation particulière, pour ne pas dire difficile, liée à la pandémie, l'AACFF a su garder des liens avec ses adhérents via le groupe WhatsApp « les pinceaux en folie », Facebook, le site internet et la 2e exposition virtuelle placée cette année sous le signe de « 2021, Année Européenne du Rail ». Cette exposition a été ouverte à l'ensemble des associations de l'UAICF.

Enfin, l'AACFF a contribué avec le comité UAICF Nord à l'organisation d'un tout nouveau concept, inédit à l'UAICF, le 1er salon virtuel de l'image ferroviaire. Pourquoi inédit ? D'une part, car virtuel et d'autre part, ce salon réunit deux disciplines, les AGP et la photo... De plus, ce salon a également été ouvert aux associations de l'UAICF mais également à la FISAIC (Fédération Internationale des Sociétés Artistiques et Intellectuelles de Cheminots).

Mais l'AACFF ne se limite pas aux adhérents ou aux événements qu'elle organise ou soutient. Il y a au-delà de ça la gestion courante comme sa responsabilité vis-à-vis du CASI SNCF de Paris-Nord qui nous attribue les locaux, les assurances, les relations constantes avec l'UAICF sans oublier les obligations générées par la loi 1901 qui régit les associations sans but lucratif et qui permet à des associations comme l'AACFF d'exister sans trop de contraintes.

Il apparait parfois que les membres du bureau peuvent paraître exigeants voir stricts dans leur gestion commune. N'oublions pas que si l'AACFF existe aujourd'hui et bénéficie de locaux mis à disposition gratuitement au centre de Paris, c'est grâce à l'investissement des cheminots, financiers (par les prélèvements sur leurs salaires) et en temps ! En effet, ils sont responsables devant la Préfecture de Police de Paris, devant l'UAICF, devant le CASI SNCF de Paris-Nord des activités et des locaux dont ils ont la responsabilité et doivent souvent fournir les états liés à la gestion de cette association, ce qui vous permet ainsi de pratiquer votre activité sans trop de souci et pour des tarifs plus qu'attractifs.

Je terminerai par la phrase suivante : de consommateur, devenons consomm'acteur car l'AACFF n'existe que pour vous et par vous !

Nathalie Bayard – Cow-boy

Années	Cheminots actifs	Cheminots retraités	Familles de cheminots		Total Cheminots	Extérieurs	Total	% Cheminots	% Extérieurs
			ayants-droit	autres					
2020	4	11	8	0	23	8	31	74	26
2021	3	9	7	0	19	4	23	83	17
nouveaux adhérents	0	1	1	0	2	0	2	100	0

3 - RAPPORT FINANCIER

FRANÇOISE LE BRIS
TRÉSORIÈRE

Au 31 décembre 2021, le bilan est de 6 190,05 € soit – 1 100,27 € par rapport à 2020.

L'avoir en caisse est de 56,89 € et le solde sur le compte bancaire est de 1 502,20 €.

Début 2021, nous avions dans le livret A la somme de 4 607,93 €. Le 31 décembre 2021, les intérêts ont rapporté 23,03 € .Le montant total du livret s'élève au 1er janvier 2021 à 4 630,96 €.

L'AACFF a reçu 966,40 € en produits dont : 500 € en cotisations et 443,37 € de subventions en provenance de l'UAICF et du CER.

Les périodes de confinement n'ont pas permis de dispenser les cours comme à l'habitude, aussi aucune participation n'a été demandée aux adhérents. De plus, l'AACFF a fait un effort financier vis-à-vis des cotisations fixées par l'Assemblée Générale. En effet, l'AACFF a décidé d'appliquer une réduction de 50 % sur les adhésions payées à l'association, soit 10 € pour les cheminots et 15 € pour les extérieurs. Cette réduction apparaît en charge sur le compte 6780 de gestion de l'association (250 €). C'est donc un geste en faveur de nos adhérents en raison du contexte sanitaire difficile. Cette prise en charge représente 84 % des charges de fonctionnement et des revues.

Les charges de fonctionnement de l'AACFF s'élèvent à 314 € (dont 244 € pour les assemblées et réunions et 70 € de taxes bancaires). Il faut noter en 2021 des prélèvements nouveaux de la part de la banque « Le CREDIT AGRICOLE » qui a facturé deux fois 15 € (taxe trimestrielle) et une fois 40 € (taxe annuelle), soit 70 €. La banque a ainsi annoncé que dès l'année prochaine, ces taxes représenteront 100 € par an. Nous nous renseignons auprès d'autres banques pour une étude comparative des taxes appliquées aux associations.

Le résultat de l'exercice 2021 est négatif, les dépenses étant supérieures aux recettes.

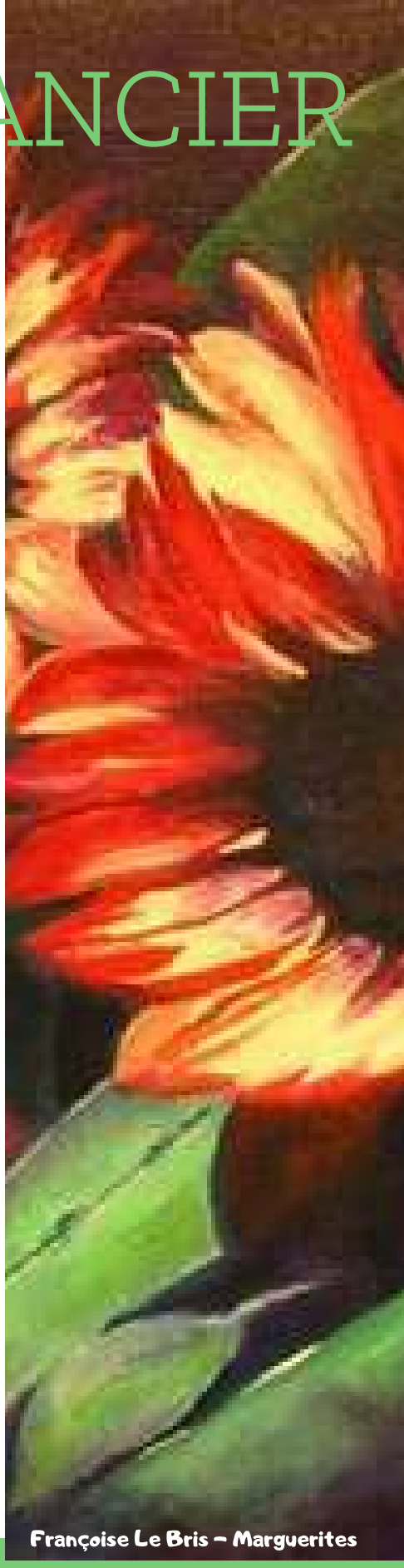

Françoise Le Bris – Marguerites

les chiffres clés

avoir au 31.12.2021
6 190,05 €

subventions UAICF 2021
338,37 €

cotisations 2021 :
19 cheminots à 380 €
4 extérieurs à 120 €
soit un total de 500 €
prise en charge par l'AACFF de 250 €

cotisation reversée à l'UAICF :
36 € (1,50 € x 23 adhérents)

Les comptes ont été vérifiés et approuvés le jeudi 27 janvier 2022 par notre vérificatrice aux comptes, Marie-Antoinette Gazengel. Le rapport sera joint au PV de cette AG.

BILAN

n° poste	ACTIF	2021	2020	n° poste	PASSIF	2021	2020
	Actif immobilisé				**Capitaux propres**		
2180	Mobilier et matériel de bureau	- €	-	1100	Report à nouveau	7 290,32 €	6 855,38 €
2700	Prêt aux associations (supérieur à 1 an)	- €	-				
2818	Amortissement	- €		1200	Résultat net de l'exercice	- 1 100,27 €	434,94 €
	NET	**- €**	**- €**			**6 190,05 €**	**7 290,32 €**
	Actif circulant						
4670	Avance (inférieure à 1 an)	- €	-				
4687	Produits à recevoir	- €	- €	4686	Dettes	- €	-
5080	Livret	4 630,96 €	4 607,93 €				
5120	Banque	1 502,20 €	2 520,50 €	4681	Charges à payer	- €	-
5140	Compte postal	- €	- €				
5150	Caisse d'Epargne	- €	- €	4870	Produits constatés d'avance	- €	
5300	Caisse	56,89 €	161,89 €				
		6 190,05 €	**7 290,32 €**				
4860	Charges constatées d'avance	- €	-				
	TOTAL GENERAL	**6 190,05 €**	**7 290,32 €**			**6 190,05 €**	**7 290,32 €**

D- RAPPORT FINANCIER

2021 — *Ce rapport doit être fidèle à celui présenté à l'assemblée générale de l'association*

PRODUITS

7560 - COTISATIONS — **500,00 €**

		cotisation de base	*Nombre*	*Total*
7560-1	Cheminots ou familles de cheminots	20 €	19	**380,00 €**
7560-2	Extérieurs	30 €	4	**120,00 €**
7560-3	Sympathisants	- €		**- €**
7560-4	Participation aux activités	- €	0	**- €**

740 - SUBVENTIONS EN PROVENANCE — **443,37 €**

a) de l'UAICF	7400 - Fonctionnement	338,37 €
	7401 - Matériel	- €
	7710 - Exceptionnelles	- €
b) du C.E.R	7404- Matériel	105,00 €
	7406- Autres	- €
c) 7410 - des municipalités		- €
d) 7411 - autres subventions		- €

7780 - AVANCES - PRETS — **- €**

7640 - PRODUITS FINANCIERS - INTERETS DES PLACEMENTS — **23,03 €**

AUTRES PRODUITS — **- €**

7240 -	Rembt frais de transports pour manif. UAICF	- €
7245 -	Manifestations pour le compte de tiers	- €
7250 -	Participation individuelles aux frais de manifestations	- €
7788 -	Recettes diverses	- €
7781 -	Dons	- €
7180 -	Abonnements	- €
7060 -	Encaisement des cours	- €
7810 -	Reprise sur amortissement	- €

TOTAL DES PRODUITS — **A** **966,40 €**

CHARGES

6580 - FRAIS DE MANIFESTATIONS,EXPOSITIONS,CONCOURS… — **195,00 €**

628 - COTISATIONS — **36,00 €**

6280 -	U.A.I.C.F.	36,00 €
6281 -	Autres	- €

678 - REMBOURSEMENTS — **- €**

6781-	Prêts	- €
6281-	Avances	- €

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION — **314,00 €**

6584 -	Assemblées et réunions	244,00 €
6585 -	Assemblée générale du Comité	- €
6250 -	Transport	- €
6060 -	Secrétariat (fournitures de bureau…)	- €
6150 -	Entretien et réparation du matériel	- €
6160 -	Assurances	- €
6260 -	Postes et télécommunications	- €
6230 -	Publicité	- €
6231 -	Editions de revues	- €
6300 -	Impôts et taxes	70,00 €
6400 -	Salaires et charges	- €
6810 -	Dotation aux amortissements	- €

6061 - ACHAT DE MATERIEL ET EQUIPEMENT — **1 047,37 €**

6180 - ABONNEMENTS-REVUES — **145,40 €**

6780 - DIVERS (chauffage, EDF…) — **328,90 €**

TOTAL DES CHARGES — **B** **2 066,67 €**

Résultat de l'exercice (A - B)	**C**	**- 1 100,27 €**
Report de l'avoir de l'exercice précédent	**D**	**7 290,32 €**
Avoir en fin d'exercice (C + D)	**E**	**6 190,05 €**

ventilation de l'avoir de l'exercice (total égal à la case E)

Caisse	**56,89 €**
Compte postal et/ou bancaire	**1 502,20 €**
Placements financiers	**4 630,96 €**
Dotation aux amortissements	
Reprise sur amortissements	
Total	**6 190,05 €**

0,00 €

Commentaires au rapport financier

Le poste "6780 - divers" voit son montant augmenté par rapport aux autres exercices ; l'AACFF a en effet fait un effort financier en direction de ses adhérents. En effet, si la cotisation fixée par l'assemblée générale reste à 20 € pour les cheminots et 30 € pour les extérieurs, les adhérents se sont vu appliquer une réduction de 50 %, soit une charge de 250 € pour l'association. C'est un geste en faveur de nos adhérents en raison du contexte sanitaire difficile.

annexe 3

Rapport de la vérificatrice aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu me confier lors de l'assemblée générale virtuelle réalIsée suite à l'envoi du dossier complet aux adhérents via la plateforme de vote en ligne « Dragn'Survey », vote clos le 30 mai 2021, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport de vérificatrice aux comptes pour l'exercice 2021.

Le contrôle s'est déroulé le 27 janvier 2022 au siège de l'association en présence de Mme Françoise Le Bris, Trésorière de l'AACFF.

Afin de m'assurer de la conformité des dépenses, les fiches comptables et les factures m'ont été remises.

Au cours de cette vérification, je n'ai rien noté d'anormal et toutes les explications utiles à la validation des comptes m'ont été fournies.

Les informations communiquées dans le rapport financier sont issues des documents comptables qui m'ont été présentés. Elles n'appellent pas de commentaire particulier de ma part.

En conséquence, je demande à l'assemblée générale de donner quitus à la trésorière et au conseil d'administration pour leur gestion.

Fait à Paris, le 27 janvier 2022

La Vérificatrice aux comptes de l'AACFF

Marie Antoinette Gazengel

Association Artistique des Chemins de Fer Français

AACFF - BUDGET DE L'EXERCICE 2022

PRODUITS

7560 - COTISATIONS — **530,00 €**

		cotisation de base	*Nombre*	*Total*
7560-1	Cheminots ou familles de cheminots	20 €	19	**380,00 €**
7560-2	Extérieurs	30 €	5	**150,00 €**
7560-3	Sympathisants	- €	0	- €
7560-4	Participation aux activités	- €	0	- €

740 - SUBVENTIONS EN PROVENANCE — **250,00 €**

a) de l'UAICF	7400 - Fonctionnement	250,00 €
	7401 - Matériel	- €
	7710 - Exceptionnelles	- €
b) du C.E.R	7404- Matériel	- €
	7406- Autres	- €
c) 7410 - des municipalités		- €
d) 7411 - autres subventions		- €

7780 - AVANCES - PRETS — **- €**

7640 - PRODUITS FINANCIERS - INTERETS DES PLACEMENTS — **25,00 €**

AUTRES PRODUITS — **- €**

7240 -	Rembt frais de transports pour manif. UAICF	- €
7245 -	Manifestations pour le compte de tiers	- €
7250 -	Participation individuelles aux frais de manifestations	- €
7788 -	Recettes diverses	- €
7781 -	Dons	- €
7180 -	Abonnements	- €
7060 -	Encaisement des cours	- €
7810 -	Reprise sur amortissement	- €

TOTAL DES PRODUITS — **A** — **805,00 €**

CHARGES

6580 - FRAIS DE MANIFESTATIONS,EXPOSITIONS,CONCOURS… — **600,00 €**

628 - COTISATIONS — **34,50 €**

6280 -	U.A.I.C.F. (1,50 € par adhérent)	34,50 €
6281 -	Autres	- €

678 - REMBOURSEMENTS — **- €**

6781-	Prêts	- €
6281-	Avances	- €

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION — **704,00 €**

6584 -	Assemblées et réunions	254,00 €
6585 -	Assemblée générale du Comité	100,00 €
6250 -	Transport	- €
6060 -	Secrétariat (fournitures de bureau…)	100,00 €
6150 -	Entretien et réparation du matériel	100,00 €
6160 -	Assurances	- €
6260 -	Postes et télécommunications	50,00 €
6230 -	Publicité	100,00 €
6231 -	Editions de revues	- €
6300 -	Impôts et taxes	- €
6400 -	Salaires et charges	- €
6810 -	Dotation aux amortissements	- €

6061 - ACHAT DE MATERIEL ET EQUIPEMENT — **300,00 €**

6180 - ABONNEMENTS-REVUES — **120,00 €**

6780 - DIVERS (chauffage, EDF…) — **- €**

TOTAL DES CHARGES — **B** — **1 758,50 €**

Résultat de l'exercice (A - B) — **C** — **- 953,50 €**

Appel aux réserves — ***- 953,50 €***

39bis boulevard de la Chapelle – 75010 PARIS (CRT Paris-Nord) – Tél : 06 68 66 89 47
http://aacff.uaicf.asso.fr - aacff.uaicf@laposte.net